



## LES RENCONTRES DSN

Webinaire Pharmacies  
Assurance de personnes

11, 16 et 17 décembre 2020

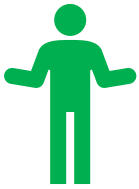
14/12/2020

KLESIA.FR

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

# UN WEBINAIRE SUR LES IMPACTS DSN DE LA NOUVELLE OFFRE PHARMACIE POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Pourquoi  
cette  
rencontre ?



- **Des évolutions au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec des impacts structurants pour le paramétrage de vos DSN**
- **La DSN, un sujet majeur dans votre activité d'expert-comptable**
  - ▶ Un sujet cyclique et récurrent qui rythme vos démarches
  - ▶ Un sujet sur lequel nous échangeons régulièrement sans avoir un temps dédié
  - ▶ Un sujet qui évolue en fonction du contexte de chaque organisme et qui peut être perturbé par des décisions politiques (PAS) et des événements extérieurs (covid-19)

**VOUS ACCOMPAGNER** : QU'EST CE QUE ÇA VEUT DIRE POUR KLESIA ?



Faciliter vos démarches au quotidien en vous apportant des solutions



Être au cœur de vos préoccupations en vous donnant la parole pour recueillir vos besoins



Comprendre vos pratiques et vos usages pour vous apporter des réponses adaptées



Développer une logique de partenariat vis-à-vis de notre client commun : l'entreprise

**UN WEBINAIRE DÉDIÉ À LA BRANCHE DES PHARMACIES, POUR  
PRÉSENTER LES ÉVOLUTIONS À VENIR,  
PARTAGER LEURS IMPACTS SUR LES DSN  
ET ÉCHANGER SUR LES ENJEUX D'UN BON PARAMÉTRAGE DSN**

Deux  
changements  
majeurs au 1<sup>er</sup>  
janvier qui  
impactent  
vos DSN

Les bonnes  
pratiques en matière  
de DSN

Les enjeux  
d'un bon  
paramétrage  
de vos DSN

Vos questions  
sur la DSN

**Deux  
changements  
majeurs au 1<sup>er</sup>  
janvier qui  
impactent  
vos DSN**

Les enjeux  
d'un bon  
paramétrage  
de vos DSN

GP0959

Vos questions  
sur la DSN

# UNE NOUVELLE OFFRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE POUR LES PHARMACIES D'OFFICINE DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

UNE DÉCISION VOTÉE PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX DE LA BRANCHE DES PHARMACIES D'OFFICINE

Modification de la Convention Collective Nationale, par Avenant du 20 mai 2019 (avenant étendu)



## LES POINTS CLES DE LA NOUVELLE OFFRE EN TERMES DE PARAMETRAGE



Un **nouveau découpage** des contrats : prévoyance et frais de santé distincts pour les Non cadres



Des **nouvelles références de contrats** : commençant tous par K....



Des **nouveaux tarifs** qui induisent des **changements de taux**  
Harmonisation taux frais de santé cadre et non cadre



**Disparition de la cotisation Rente**  
Exemple contrat C118 appelée à 0,03 %



Intégration du **Haut Degré de Solidarité (HDS)** dans le taux de **cotisation prévoyance**



**Collecte directement par Klesia** des **cotisations du Fonds National Du Paritarisme (FNDP)**

*L'APGIS reste le collecteur de ces deux cotisations. Mais dans une démarche de simplification et à la suite d'un accord entre KLESIA et l'APGIS, il a été convenu que Klesia permette aux Pharmacies de regrouper toutes leurs cotisations dans une seule DSN. KLESIA se charge ensuite du reversement à l'APGIS.*

# UN NOUVEL OUTIL DE GESTION – AI – POUR AMÉLIORER NOTRE QUALITÉ DE GESTION ET MIEUX GÉRER LA DSN



## LES BÉNÉFICES DE NOTRE NOUVEL OUTIL DE GESTION

- Une **meilleure intégration** de vos flux
- Une **meilleure adaptation de vos contrats aux spécificités de la DSN** (gestion des codes options pour la branche HCR, gestion des employeurs multiples pour la branche Pharmacie)
- Une **gestion alignée sur le cycle mensuel de la DSN** permettant une **plus grande réactivité** de Klesia (prise en compte de vos informations tous les mois)
- Un **meilleur accompagnement** via un **outil commun** pour tous vos contrats Klesia (homogénéisation des process et des communications)

## PRINCIPAUX CHANGEMENTS ET IMPACTS POUR VOS CABINETS



- Création de **nouvelles fiches de paramétrage DSN** avec de **nouvelles références contrats** ainsi qu'une date de validité qui ne correspond pas à la fin du contrat
- **Modification de votre logiciel de paie dès janvier** : vous devrez prendre en compte ces nouvelles valeurs à l'occasion de l'envoi de la déclaration des cotisations du mois de janvier
- **Remise en banque des téléversements** chaque mois, même en cas de retard
- **Références contrats**
  - Les références contrats ne sont **plus triées par code population**
  - Il est possible que certaines références contrats n'aient **pas changé ou porte une date de fin de validité**

- Comme c'est déjà le cas pour les cadres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la **Demande de Règlement de Prestations (DRP)** à renseigner en cas d'arrêt de travail ne sera également plus adressée par voie postale pour les non cadres. Dans une démarche de développement durable et éco-responsable, ce document sera désormais à **télécharger sur notre site**.

- Pour vous éviter de l'imprimer, ce document est **directement modifiable** et vous pourrez nous le **retourner via les formulaires de contact**.



# LES CHANGEMENTS EN SANTÉ ET EN PRÉVOYANCE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021



## RÉGIME FRAIS DE SANTÉ

Cadre & Non Cadre

RPO

RSF / RSF +

RENFORT 1 - Optique

RENFORT 2 - Dentaire

RENFORT 3

- Les frais de santé conventionnels cadres et non cadres sont de 0,77 % TA TB + 1% PSS (RPO Santé)
- Le RSF santé cadre qui était un contrat de base devient du RPO santé + RSF à 0,57 % PMSS



## RÉGIME PREVOYANCE

Non Cadre

Cadre

SOCLE

RPO

RSF

RSF+

Opt.1

Opt.2

- La prévoyance non cadre n'a plus d'offre complémentaire (RENTE) , taux 2,27 % TA TB
- Le RSF Prévoyance cadre qui était un contrat de base devient du RPO prévoyance à 1,41 % PSS conventionnel + RSF à 0,18 % TA TB

Pour les offres qui restent inchangées, les fiches de paramétrage sont néanmoins impactées du fait de la migration de l'ensemble des contrats de la branche, dans le nouvel outil de gestion Activ'Infinite

# DEUX ÉVOLUTIONS QUI MODIFIENT LES FICHES DE PARAMÉTRAGE ET IMPLIQUENT UNE MISE À JOUR DES DSN

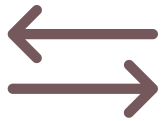


ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS ENTRE L'ANCIENNE OFFRE PHIE ET LA NOUVELLE OFFRE RPO PREV et FDS [non cadre] – 1/4

HIER

Contrat PHIE + C118

Prévoyance TA TB	=	3,21%
Prévoyance TA (Rente)	=	0,03%

Total prévoyance TA TB	=	3,24 %
------------------------	---	--------

Forfait frais de santé	=	0,82% PMSS
------------------------	---	---------------

\* Dans la cotisation prévoyance de 3,21 % est inclus 0,97 % de frais de santé

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Contrat RPO

Prévoyance TA TB	=	2,27 %
------------------	---	--------

Frais de santé TA TB	=	0,77%
Forfait frais de santé	=	1% PMSS



# DEUX ÉVOLUTIONS QUI MODIFIENT LES FICHES DE PARAMÉTRAGE ET IMPLIQUENT UNE MISE À JOUR DES DSN

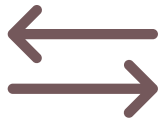


ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS ENTRE L'ANCIENNE OFFRE PHIE ET LA NOUVELLE OFFRE RPO PREV et FDS [cadre] – 2/4

HIER

Contrat PHPO		
Prévoyance TA TB	=	1,50 %
Forfait frais de santé		
Sur TA TB	=	0,68 %
Forfait	=	1% PMSS

**A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021**

Contrat RPO		
Prévoyance TA * TB	=	1,41 %
Frais de santé		
Sur TA TB	=	0,77%
Forfait	=	1% PMSS

\* Attention pour respecter les obligations de 1,50 % en TA, possibilité d'ajouter une garantie surcomplémentaire RSF à 0,18 %

# DEUX ÉVOLUTIONS QUI MODIFIENT LES FICHES DE PARAMÉTRAGE ET IMPLIQUENT UNE MISE À JOUR DES DSN



ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS ENTRE L'ANCIENNE OFFRE PHIE ET LA NOUVELLE OFFRE RPO [non cadre] – 3/4



- Mise à disposition des **nouvelles fiches de paramétrage** sur Net.Entreprises **dès le 15/01**
- **Mise à jour** de votre paramétrage pour l'envoi des **déclarations de cotisations du mois de janvier**



## Visualisation de la fiche de paramétrage

Identification de l'entreprise		Organismes et contacts	
Raison sociale :	PHARMACIE	Organisme émetteur :	P0959 / KLESIA PREVOYANCE
SIREN :		Nom du gestionnaire :	CONSEILLER KLESIA
NIC :		Email :	CONTACT_DSN@KLESIA.FR
		Téléphone :	01 71 39 15 15

N° d'identifiant de la fiche :	2488504	Fiche émise le :	14/01/2020 à 22h09
--------------------------------	---------	------------------	--------------------

### Liste des contrats souscrits par votre entreprise/établissement

#### Cotisations de niveau établissement

Début et fin de validité	Code organisme 15.002 20.001	Code délégataire 15.003 20.008	Référence contrat Libellé 15.001 55.003	Périodicité paiement	Code de cotisation établissement Libellé 82.002	Périodicité déclaration	Montant et / ou taux	Libellé montant et / ou taux
01012021 31122024	P0959		K00000007028406 FOND NATIONAL DU PARITARISME PHARMACIE	T	FNDP - pourcent de la masse salariale	Mensuelle	0,03%	Masse salariale brute non plafonnée

# DEUX ÉVOLUTIONS QUI MODIFIENT LES FICHES DE PARAMÉTRAGE ET IMPLIQUENT UNE MISE À JOUR DES DSN




ILLUSTRATION DES CHANGEMENTS ENTRE L'ANCIENNE OFFRE PHIE ET LA NOUVELLE OFFRE RPO [non cadre] – 4/4

## Visualisation de la fiche de paramétrage (suite)

Cotisations individuelles

Début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Périodicité paiement	Code option	Code population	Type de base ou forfait	Montant et / ou taux	Libellé de base ou du forfait
	15.002 20.001	15.003 20.008	Libellé 15.001 55.003		Libellé 70.004 73.002	Libellé 70.005 55.002			
01012021 31122024	P0959		K00000007028405 CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE NON CADRE	T		240 NON CADRES (240) AVIGES PERLE PHARMACIE DES ANTIQUAIRES 4803	11	2,27%	Tranche A Prev
01012021 31122024	P0959		K00000007028405 CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE NON CADRE	T		240 NON CADRES (240) AVIGES PERLE PHARMACIE DES ANTIQUAIRES 4803	13	2,27%	Tranche B Prev
01012021 31122024	P0959	GP0959	K00000007028408 BASE CONVENTIONNELLE NON CADRE RPO REGIME GENERAL	T		240 NON CADRES (240) AVIGES PERLE PHARMACIE DES ANTIQUAIRES 4803	11	0,77%	Tranche A Prev
01012021 31122024	P0959	GP0959	K00000007028408 BASE CONVENTIONNELLE NON CADRE RPO REGIME GENERAL	T		240 NON CADRES (240) AVIGES PERLE PHARMACIE DES ANTIQUAIRES 4803	13	0,77%	Tranche B Prev
01012021 31122024	P0959	GP0959	K00000007028408 BASE CONVENTIONNELLE NON CADRE RPO REGIME GENERAL	T		240 NON CADRES (240) AVIGES PERLE PHARMACIE DES ANTIQUAIRES 4803	18	1,00%	Cotisation SALARIE en pourcentage PMSS

# CONTRATS SANTÉ : SALARIÉS AYANT PLUSIEURS EMPLOYEURS (1/2)



Si cette situation de salarié en multi-employeur est une nouveauté, merci de contacter Klesia pour demander l'activation des options multi-employeur de vos contrats via le [formulaire de contact](#) en sélectionnant le thème *Adhésion*. Dès que cette mise à jour est prise en compte par nos services de gestion, une nouvelle fiche paramétrage sera alors mise à votre disposition sur la plateforme Net Entreprises.

## LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS AVEC LA MISE EN CONFORMITÉ DE L'OFFRE AU 1ER JANVIER

Avant le 01/01/2021

Après le 01/01/2021

### Non Cadre

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Affiliation du salarié au groupe de population correspondant au nombre d'employeurs du salarié :<ul style="list-style-type: none"><li>- 2 employeurs</li><li>- 3 employeurs</li><li>- 4+ employeurs</li></ul></li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renseigner le code option (2EMP, 3EMP, 4+EMP =&gt; à vérifier) dans la DSN qui correspond au nombre d'employeurs du salarié</li><li>▪ Mettre les taux associés au nombre d'employeurs</li></ul> |
|---|---|

### Cadre

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Affiliation du salarié à l'unique population employeur multiple quel que soit le nombre d'employeurs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renseigner le code option (2EMP, 3EMP, 4+EMP =&gt; à vérifier) dans la DSN qui correspond au nombre d'employeurs du salarié</li><li>▪ Mettre les taux associés au nombre d'employeurs</li></ul> |
|--|---|

# CONTRATS SANTÉ : SALARIÉS AYANT PLUSIEURS EMPLOYEURS (2/2)

## LES TAUX MIS EN CONFORMITÉ SUR VOTRE CONTRAT SANTÉ

### CADRE

#### RÉGIME GÉNÉRAL

Code option	Taux au 01/01/2021
2EM	0,77% TA/TB + 0,50% PMSS
3EM	0,77% TA/TB + 0,33% PMSS
4+EM	0,77% TA/TB + 0,25% PMSS

#### RÉGIME ALSACE-MOSELLE

Code option	Taux au 01/01/2021
2EM	0,54% TA/TB + 0,35% PMSS
3EM	0,54% TA/TB + 0,23% PMSS
4+EM	0,54% TA/TB + 0,18% PMSS

### NON CADRE

#### RÉGIME GÉNÉRAL

Code option	Taux au 01/01/2021
2EM	0,77% TA/TB + 0,50% PMSS
3EM	0,77% TA/TB + 0,33% PMSS
4+EM	0,77% TA/TB + 0,25% PMSS

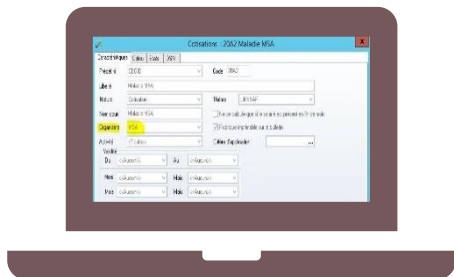
#### RÉGIME ALSACE-MOSELLE

Code option	Taux au 01/01/2021
2EM	0,74% TA/TB + 0,35% PMSS
3EM	0,74% TA/TB + 0,23% PMSS
4+EM	0,74% TA/TB + 0,18% PMSS

# N'OUBLIEZ PAS DE METTRE À JOUR VOS DSN DÈS LA DÉCLARATION DES COTISATIONS DU MOIS DE JANVIER



Mise à disposition des **nouvelles fiches de paramétrage** sur Net.Entreprises



Mise à jour de votre paramétrage pour l'envoi des **déclarations de cotisations du mois de janvier**

- En cas de question ou pour être accompagné sur le sujet par un **expert DSN**, vous pouvez appeler au : **01 71 39 15 15**



**Pour être directement mis en contact avec un expert DSN** : à partir de notre serveur vocal, veuillez indiquer que votre appel concerne un sujet « prévoyance » (en tapant 2), renseignez votre SIREN et effectuer le choix « la DSN et vos déclarations sociales » (en tapant 2).

Deux  
changements  
majeurs au 1<sup>er</sup>  
janvier qui  
impactent  
vos DSN

Les bonnes  
pratiques en matière  
de DSN

**Les enjeux  
d'un bon  
paramétrage  
de vos DSN**

Vos questions  
sur la DSN

# UN BON PARAMÉTRAGE DE LA DSN POUR RÉDUIRE LES ANOMALIES ET LES RELANCES QUI EN DÉCOULENT

ERREUR DE PARAMÉTRAGE DE LA DSN DE L'ENTREPRISE



ANOMALIES DÉTECTÉES  
IMMÉDIATEMENT PAR KLESIA

- ▶ **Relances** téléphoniques ou emails
- ▶ Demandes de **régularisation** de cotisations via la DSN
- ▶ Demandes **d'informations complémentaires**



ANOMALIES NON  
DÉTECTÉES PAR KLESIA

- ▶ Risque de procédures **contentieuses**
- ▶ **Redressement** erroné



ENVOYER UNE **DSN CORRECTE** PERMET DE :

Améliorer la qualité de de  
vos échanges DSN  
avec KLESIA



Diminuer le volume  
d'anomalies déclaratives et  
réduire les sollicitations  
chronophages



# PRINCIPALES ANOMALIES CONSTATÉES DANS VOS DSN ET IMPACTS POUR L'ENTREPRISE



## ANOMALIES DSN



## CONSÉQUENCES

**Application du mauvais code assureur**



- KLESIA ne reçoit pas votre DSN

**Mauvaise application de la référence contrats, des codes population / option**



- Pas d'intégration automatique des affiliations et des cotisations individuelles
- Délais de traitement rallongés ou non prise en compte de la DSN si l'identification du contrat rattaché à l'individu est impossible

**Code délégataire absent ou erroné**



- Le délégataire chargé du traitement de vos cotisations et de vos paiements ne reçoit pas votre DSN

**Type de base assujettie absent ou erroné**



- Mauvaise affectation des cotisations individuelles des salariés
- Relances, mise en demeure des entreprises

**Cumul des contrats et des taux**



- Résiliations à tort avec un impact direct sur les prestations versées

**Dépôt DSN après la date limite (5 ou 15 du mois)**



- En cas de paiement par téléversement dans la DSN, risque de décalage de l'encaissement

Deux  
changements  
majeurs au 1<sup>er</sup>  
janvier qui  
impactent  
vos DSN

**Les bonnes  
pratiques en matière  
de DSN**

Les enjeux  
d'un bon  
paramétrage  
de vos DSN

Vos questions  
sur la DSN

# UN PRÉALABLE : FAVORISER UNE BONNE COMMUNICATION

GARDONS LE CONTACT POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER



- **Pensez à mettre à jour les coordonnées de l'interlocuteur DSN dans le logiciel de paie :**
  - Email
  - Téléphone
- **Nous pourrions vous contacter directement en cas d'anomalie**

## Privilégiez le bloc « Emetteur »

S10.G00.02.001 - Code civilité  
S10.G00.02.002 - Nom et prénom de la personne à contacter  
S10.G00.02.004 - Adresse mél du contact émetteur  
S10.G00.02.005 - Adresse téléphonique  
S10.G00.02.006 - Adresse fax



**NET-ENTREPRISES-FR**  
GIP Modernisation des déclarations sociales

- **Inscrivez-vous aux notifications pour recevoir une alerte lors de la mise à disposition d'une nouvelle fiche de paramétrage et ne pas passer à côté**

**Depuis votre tableau de bord DSN**, sur la page « Fiches de paramétrage des organismes complémentaires », vous pouvez cocher la case « Abonnement aux courriels de notification FPOC » afin d'être notifié par mail de la mise à jour de vos fiches de paramétrage.

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

- **Pour toute question concernant votre DSN, n'hésitez pas à contacter nos experts DSN, joignables au :**
  - **01 71 39 15 15** pour Klesia Prévoyance
  - **09 69 36 22 22** pour Carcept Prévoyance

**Pour être directement mis en contact avec un expert DSN :** à partir de notre serveur vocal, veuillez indiquer que votre appel concerne un sujet « prévoyance » (en tapant 2), renseignez votre SIREN et effectuer le choix « la DSN et vos déclarations sociales » (en tapant 2).

# DES AUTOMATISMES DÈS L'INTÉGRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE



**Vérifiez que vous avez bien intégré la dernière version de la fiche de paramétrage** disponible sur votre tableau de bord déclarant Net-entreprises.  
Veillez à télécharger la fiche avec la dernière date de mise à jour, car toute version antérieure ne doit plus être prise en compte.



**Limitez les erreurs de saisie et privilégiez au maximum le paramétrage 100% en automatique** pour une création comme une mise à jour.  
Intégrez directement la fiche de paramétrage au format .XML si votre logiciel de paie vous le permet.  
Toute intervention manuelle participe à générer des anomalies et à dégrader la qualité de votre DSN.



**Si votre logiciel de paie ne permet pas une intégration automatique et que vous paramétrez votre logiciel manuellement** : privilégiez un copier-coller des données de paramétrage de votre fiche PDF (ex. références contrat), directement dans votre logiciel de paie.



**Évitez d'ajouter des éléments et données qui ne figurent pas dans la fiche de paramétrage**  
Ils risquent de générer des anomalies et d'impacter les droits de vos salariés.



**Vérifiez que votre paramétrage est correct avec l'outil FPOC** disponible sur Net.entreprises, en téléchargement gratuit sur [dsn-fpoc.fr](https://dsn-fpoc.fr)  
Cet outil permet de contrôler que le paramétrage réalisé dans votre logiciel de paie correspond à la fiche que vous avez téléchargée.

# L'EXPLOITATION DES COMPTES RENDUS MÉTIERS (CRM) ET DES NOTIFICATION TRANSMISES PAR KLESIA

VOTRE DSN N'EST PAS FIGÉE ET LA FICHE DE PARAMÉTRAGE PEUT ÉVOLUER AU COURS DU TEMPS...

**1** Vérifiez le statut de votre déclaration

*KLESIA attend la date limite de dépôt (5 ou 15 du mois) pour vous envoyer le CRM*

- Depuis janvier 2019, plus de rejet de DSN
- Consultez le statut de votre déclaration :
  - Acceptée
  - Acceptée avec anomalies à corriger

**2** Consultez les codes retours CRM

- Les principaux codes retours à contrôler
  - EADH03 – Code OC de l'adhésion erroné (porteur de risque non conforme)
  - EADH02 – Référence Contrat de l'adhésion erronée
  - EAFF06 – Code population erroné
  - EAFF03 – Code option erroné
  - ECIN06 – Type de composant erroné (base assujettie non conforme)
- Cas particulier
  - EFCT98 – Erreur fin de contrat : évènement traité manuellement par KLESIA

**3** Ouvrez l'email mensuel « DSN KO »

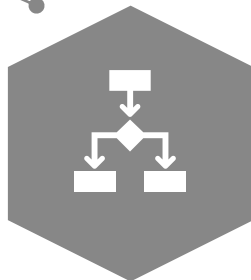
- Prenez connaissance du contenu de l'email envoyé tous les mois par KLESIA à l'émetteur de la DSN en cas d'anomalie
  - L'email précise les SIRET concernés ainsi que les données de la fiche de paramétrage en anomalie

ET PENSEZ À EFFECTUER LES MODIFICATIONS RECOMMANDÉES AFIN DE GARANTIR LA QUALITÉ DE VOTRE DSN ET D'ASSURER LA COUVERTURE DES SALARIÉS

# SITUATIONS SPÉCIFIQUES ET POINTS DE VIGILANCE

## ■ Indiquez le code délégataire de vos contrats en gestion déléguée de cotisations

- ▶ Téléchargez la fiche de paramétrage mise en ligne par le délégataire sur Net Entreprises
- ▶ Paramétrez les contrats en précisant pour chacun le code du délégataire de gestion



## ■ Paramétrez tous les contrats figurant dans la fiche de paramétrage

- ▶ Paramétrer obligatoirement toutes les références contrats figurant dans la fiche de paramétrage mise à disposition par KLESIA.
- ▶ Ne pas cumuler les taux ou les populations sur un même contrat.



## ■ Vérifiez l'envoi de DSN à « Néant » avec paiement de cotisations

- ▶ Assurez-vous que l'envoi d'une DSN à « Néant » avec paiement de cotisations est toujours justifié
- ▶ Exemple : saisonnier, établissement payeur, Etc ...



## ■ Vérifiez régulièrement la présence de nouvelles fiches de paramétrage

- ▶ Les changements de taux annuels ne sont pas systématiques
- ▶ Lorsque c'est le cas, un courrier est adressé à l'entreprise cliente pour l'en informer.



Deux  
changements  
majeurs au 1<sup>er</sup>  
janvier qui  
impactent  
vos DSN

Les bonnes  
pratiques en matière  
de DSN

Les enjeux  
d'un bon  
paramétrage  
de vos DSN

**Vos questions  
sur la DSN**

